



## Congés imposé durant un préavis

Par **Lisby**, le **14/10/2011** à **14:34**

Bonjour,

Je viens de donner ma démission avec un préavis d'un mois, mon directeur voudrait que je prenne tous les congés que j'ai à prendre avant de partir.

Comme je suis disponible dans un mois je n'ai pas envie de prendre de congés, je préfère effectuer mon préavis d'un mois et partir à la date prévu.

Peut-il m'obliger à prendre des congés et si c'est le cas, est-ce que ca repousse ma periode de préavis?

Merci de votre réponse.

Lisby

Par **janus2fr**, le **14/10/2011** à **16:06**

Peut-on prendre des congés payés pendant le préavis ?

Mis à jour le 21.07.2011 par Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le salarié peut prendre des congés payés pendant son préavis, d'un commun accord avec son employeur.

Lorsque le préavis débute alors que les dates de congés payés n'ont pas encore été fixées, ni l'employeur ni le salarié ne peut imposer à l'autre partie la prise de congés.

Lorsque le préavis débute alors que les dates de congés payés ont déjà été fixées par l'employeur, le salarié est en droit de prendre les congés prévus, mais le préavis est suspendu durant cette période. Il doit donc être prolongé proportionnellement au nombre de jours de congés pris, sauf si l'employeur dispense le salarié de tout ou partie du préavis.

Si le salarié s'est trouvé dans l'obligation de prendre son congé du fait de la fermeture de l'entreprise, l'employeur doit lui verser une indemnité pour la durée du préavis qu'il n'a pu effectuer, en plus de l'indemnité de congés payés.

<http://vosdroits.service-public.fr/F2930.xhtml>

Par **P.M.**, le **14/10/2011** à **16:54**

Bonjour,

Effectivement, vous n'avez aucune obligation d'accepter de prendre des congés payés non prévus avant le début du préavis dont certains seraient de plus par anticipation puisque la période d'ouverture ne commencera, sauf cas particulier qu'au 01/05/2012...